



## ETAPE #6 RECIFE-LORIENT

### Instructions de Course Particulières

Publiées le 22 mars 2026

#### IC 1. REGLES

- 1.9 Heure légale :
- A Recife, en TU -3
  - A Lorient, en TU +2

#### IC 2. CENTRE DE COURSE

- IC 2.1 L'emplacement des bureaux de l'Organisation Générale de l'Epreuve, de la direction de course, du comité de course, du comité technique, du jury international et de la presse est :
- Recife: Recife Marina, Cais Santa Rita - São José, Recife - Pernambuco, Brésil
  - Lorient: Maison des Skippers, Terre-plein du Sous-Marin Papin, n°1, 56100 Lorient, France

#### IC 5 PROGRAMME

Jeudi 26 mars 2026		Contrôle des équipements – voir planning François Angoulvant	
Samedi 28 mars	1000	Briefing Départ - présence obligatoire des concurrents Etape #6	Novotel
	1100	Photos officielles - présence obligatoire des concurrents Etape #6	
Date à confirmer		Formalités douanes/ immigration	A confirmer
	1200	Départ ponton	
Dimanche 29 mars	1300	Départ spectacle - Place Marco Zero	
	1400 (locale)	Départ d'Etape #6 vers Lorient	

#### IC 6 PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon Globe40

## IC 7 PARCOURS

### Globe 40 Etape #6 – approx 3745 NM

1	Zone de départ –près de l'entrée du chenal de Recife			
2	WPT Olinda	A laisser à bâbord	08°02.175 S	034°49.925 W
3	Ile de Groix	A laisser à tribord		
4a	Ligne d'arrivée – WPT Globe40 Lorient Nord	A laisser à bâbord	47°41.527 N	003°25.153 W
4b	Ligne d'arrivée – WPT Globe40 Lorient Sud	A laisser à tribord	47°40.941 N	003°24.982 W

## IC 8 MARQUES

Les marques de départ seront :

Le bateau comité et une bouée gonflable (la couleur sera précisée au briefing).

Marque de protection « Inner »

## IC 9 ZONES INTERDITES

Il est interdit de naviguer dans les zones interdites à la navigation désignées par les documents nautiques officiels, les Dispositifs de Séparation du Trafic (DST), les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation décrites dans l'Annexe 1 des ICP Etape #6.

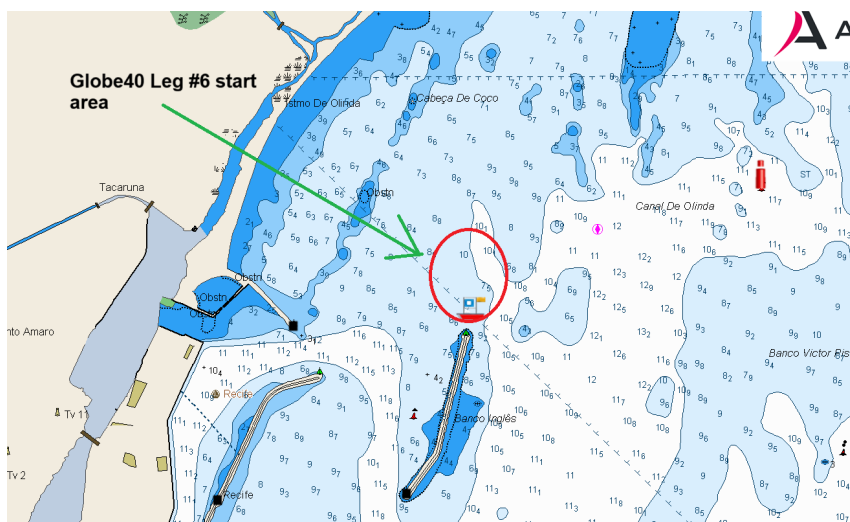
Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées. Les zones interdites sont considérées comme des obstacles. RCV [Définitions Obstacle (c)]

## IC 10 LE DEPART

IC 10.2 La zone de départ sera située près de l'entrée du chenal de Recife

IC 10.3 La ligne de départ sera entre le bateau comité arborant un pavillon orange à laisser à tribord et une bouée gonflable à laisser à bâbord (la couleur sera précisée au briefing).

Une marque de protection « Inner » pourra être mouillée à proximité de l'axe de la ligne. Cette marque a alors rang de marque de départ et devra être laissée du même côté que le bateau comité. Il est interdit de passer entre cette marque et le bateau comité.



## IC 10.6 Bateau en retard

10.6.a) un bateau qui ne serait pas en mesure de prendre le départ dans le délai de l'IC 10.5.4 pourra être autorisé à prendre le départ après décision du comité de course et de la direction de course, au minimum deux heures et dans un délai de 48 heures au maximum après le signal de départ de la course.

### Prise en compte avenant N°2 aux IC GLOBE 40 2025-2026 du 25 janvier 2026

La Direction de Course / Autorité Organisatrice pourra autoriser un délai supplémentaire au-delà de 48 heures pour un bateau en retard

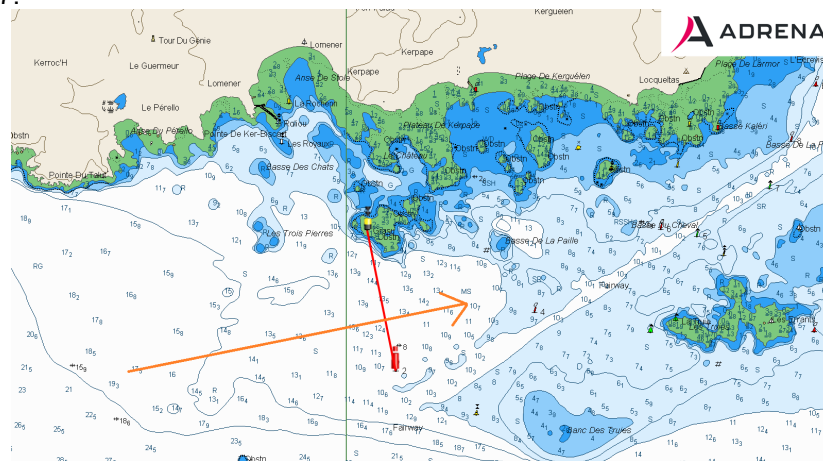
IC 10.6 b) la ligne de départ bateau en retard est la suivante :

Waypoint Recife W - laisser bâbord 08°02.642 S 034°31.634 W

Waypoint Recife E – laisser tribord 08°02.676 S 034°51.005 W

## IC 11.1 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera virtuelle, calculée par YB. Les coordonnées géographiques de la ligne d'arrivée sont définies en IC 7.



## IC 12 SECURITE – COMMUNICATION

12.1 Le canal de course sera VHF 72

Recife pilots - VHF 13

## IC 14.4 RUPTURE ACCIDENTELLE DE PLOMB

Pour une rupture de scellé moteur, la pénalité sera 76 minutes

Pour une rupture d'un autre plomb, la pénalité sera 38 minutes

## IC 16. CLASSEMENT

IC 16.2 Des classements intermédiaires seront effectués toutes les 4 heures hors des phases départ et arrivée et publiés sur le site internet

## **IC17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENTS (DP/NP)**

- 17.1.1 Des contrôles de jauge seront effectués avant le départ.
- 17.1.4 La quantité maximale d'eau et de liquide buvable embarquée dans les réservoirs fixes du bateau et/ou dans des contenants ne dépassant pas 10 litres est libre.
- 17.6 Les bateaux devront être conformes à tous les règlements de la course à partir de 1400 le samedi 28 mars 2026 jusqu'à leur contrôle après avoir fini la course.

## **IC 20. SEMI RIGIDES ACCOMPAGNATEURS ET D'ASSISTANCE DES CONCURRENTS (DP/NP)**

- 20.2 Les semi-rigides d'assistance accrédités seront autorisés à naviguer dans la zone des 200 mètres entourant la ligne de départ réservée aux concurrents jusqu'à 15 minutes avant le départ.

## **IC 23. COMMUNICATION (NP/DP)**

- 23.2 Un site FTP et numéro WhatsApp est à disposition des skippers pour poster leurs images et vidéos.

—> Via WhatsApp au +33 6 46 36 40 02

—> Via FTP

<ftp.cluster030.hosting.ovh.net>

Identifiant: ffquod-IIF14

Mot de passe: Globe402025

## **IC 27 REMISE DES PRIX**

A Lorient, la remise des prix aura lieu le samedi 25 avril 2026. Les bateaux devront rester au poste défini pour l'événement à Lorient La Base de leur arrivée à Lorient jusqu'à l'issue de la remise des prix.

## **IC Globe40 2025-2026**

**Supprimer 17.3.1**

**Remplacer par :**

*17.3.1 Le plombage du moteur en marche avant est obligatoire et sera effectué selon la procédure définie dans l'annexe 6 « Procédure d'auto plombage des moteurs ». Le plombage du moteur ne doit pas être rompu ou enlevé avant sans autorisation.*

## **AC Globe40 2025-2026**

**Annexe 2, paragraphe 2.1 est modifié comme suit :**

*- Un spi ou un gennaker sous scellé utilisable après accord de la direction de la course et entraînant une pénalité de 5 heures.*

*Les bateaux sont autorisés à embarquer des voiles supplémentaires dans la limite des 12 voiles. Ces voiles seront scellés. La pénalité de rupture de scellé de ces voiles sera à la discrétion du Jury.*

Yvon Poutriquet / Président du Comité de Course

Original signé

Georges Priol /Président du Jury

Original signé

Miranda Merron / Directrice de Course

Original signé

**Annexe 1 Etape#6 ZI**

<b>TSS CABO SAO VICENTE</b>		
TSSCabo Sao Vicente A	37°02.500 N	009°11.700 W
TSSCabo Sao Vicente B	36°56.700 N	009°10.300 W
TSS Cabo Sao Vicente C	36°51.500 N	009°04.300 W
TSSCabo Sao Vicente D	36°50.100 N	008°57.200 W
TSS Cabo Sao Vicente E	36°25.200 N	009°06.000 W
TSS Cabo Sao Vicente F	36°28.460 N	009°21.600 W
TSS Cabo Sao Vicente G	36°44.200 N	009°39.850 W
TSS Cabo Sao Vicente H	36°56.600 N	009°43.300 W

<b>TSS CAPE ROCA</b>		
TSS Cape Roca A	38°52.000 N	009°41.100 W
TSS Cape Roca B	38°39.700 N	009°40.000 W
TSS Cape Roca C	38°33.900 N	010°11.700 W
TSS Cape Roca D	38°40.900 N	010°13.800 W
TSS Cape Roca E	38°52.000 N	010°13.800 W

<b>TSS CAPE FINISTERRE</b>		
TSS Cap Finisterre A	43°31.400 N	010°05.200 W
TSS Cap Finisterre B	43°21.000 N	009°36,400 W
TSS Cap Finisterre C	43°10.500 N	009°44,000 W
TSS Cap Finisterre D	42°52.800 N	009°44.000 W
TSS Cap Finisterre E	42°52.800 N	010°13.850 W
TSS Cap Finisterre F	43°18.950 N	010°13.850 W

<b>TSS SOUTH SCILLY</b>		
TSS South Scilly A	49°46.050 N	006°16.550 W
TSS South Scilly B	49°35.540 N	006°16.400 W
TSS South Scilly C	49°35.550 N	006°34.100 W
TSS South Scilly D	49°46.030 N	006°29.550 W

<b>TSS OUESSANT</b>		
TSS Ouessant A	49°02.050 N	005°36.700 W
TSS Ouessant B	48°48.600 N	005°25.000 W
TSS Ouessant C	48°37.200 N	005°11.850 W
TSS Ouessant D	48°29.350 N	005°22.050 W
TSS Ouessant E	48°35.000 N	005°42.500 W
TSS Ouessant F	48°42.500 N	006°03.100 W
TSS Ouessant G	48°56.400 N	005°51.600 W

ZI EOLIENNES ILE D'YEU		
ZI Yeu A	46°57.130 N	002°31.600 W
ZI Yeu B	46°50.915 N	002°24.260 W
ZI Yeu C	46°48.025 N	002°29.465 W
ZI Yeu D	46°53.075 N	002°35.435 W
ZI Yeu E	46°54.965 N	002°35.505 W

ZONE DE TIR LINES R13A2		
R13A2 A	47°41.166 N	003°21.500 W
R13A2 B	47°31.816 N	003°09.666 W
R13A2 C	47°35.000 N	003°25.366 W
R13A2 D	47°37.233 N	003°25.333 W
R13A2 E	47°39.333 N	003°24.000 W